



23 AOU. 2018

COMMUNIQUE D'ANNONCE

EMISSION DE BONS DU TRESOR

Le Trésor Public de la République du Congo procèdera le Mercredi 29 Août 2018, à l'émission, par voie d'adjudication, de Bons du Trésor assimilables dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Désignation
- Code Emission
- Échéance
- Remboursement
- Forme des titres
- Volume d'émission (en millions de FCFA)
- Valeur nominale unitaire (en FCFA)
- Rendement
- Date limite de souscription
- Lieu de souscription

Bons du trésor à 26 semaines

CG1200000095 BTA-26 01-MARS-2019

01 Mars 2019

In fine

Titres dématérialisés

5 000

1 000 000

Les intérêts sont précomptés sur la valeur nominale des bons

Mercredi 29 Août 2018

Auprès des banques et établissements financiers de la CEMAC agréés comme "Spécialistes en Valeurs du Trésor" par le Ministre en charge des Finances de la République du Congo

Mercredi 29 Août 2018 avant 12 h 00

Vendredi 31 Août 2018 avant 15 h 00

Vendredi 31 Août 2018

Les personnes physiques ou morales souhaitant acquérir ces titres doivent s'adresser aux Établissements de crédits suivants, agréés comme "Spécialistes en Valeurs du trésor (SVT)":

Etablissements	Adresses
Afriland First Bank	BP 11834 Yaoundé (Cameroun)
BGFI Bank - GE	BP 749 Malabo (Guinée Equatoriale)
CCEI BANK	Malabo (Guinée Equatoriale)
BGFIBANK Gabon	BP 2253 Libreville (Gabon)
BSCA Bank Congo	BP 199 Brazzaville (Congo)
Crédit du Congo	BP 2470 Brazzaville (Congo)
Ecobank - GE	BP 268 Malabo (Guinée Equatoriale)
Ecobank Cameroun	BP 582 Douala (Cameroun)
Ecobank Centrafrique	BP 910 Bangui (RCA)
Ecobank Congo	BP 2485 Brazzaville (Congo)
La Congolaise de Banque (LCB)	BP 2889 Brazzaville (Congo)
Orabank - Tchad	N'djamena (Tchad)
Société Commerciale de Banque au Cameroun	BP 300 Douala (Cameroun)
Union Bank of Cameroun Limited (UBC)	B.P 15569 Douala (Cameroun)
Union Gabonaise de Banque (UGB)	BP 315 Libreville (Gabon)



Pour le Ministre des Finances et du Budget,
Le Directeur Général du Trésor

Albert NGONDO

24/08/18
26 semaines

M. OUVENAN KAZI
24/08/18